

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025/487

Objet : Arrêté établissant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025

Le Maire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024/06/02 du 17 juin 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° RH 2025/227 relatif à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour la période de 2025 à 2027

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché Hors Classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SABAROTS Hervé	Attaché Principal	1 ^{er} août 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PESLIER Bénédicte	Adjoint administratif	1 ^{er} juillet 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Technicien principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TATTEVIN Stéphane	Technicien	1 ^{er} décembre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ALLAIRE Xavier	Agent de maîtrise	
MOUTIN Stéphane	Agent de maîtrise	

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
0	0	0

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BEN AGOU Carole	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2025
HUGUET Nathalie	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2025
THOREL Jeannick	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2025
DERRIEN Thierry	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	15 septembre 2025
CRESPER Philippe	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
GOURTAY Isabelle	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
PORCHE Marc	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
YOMENI Marie-Louise	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
8	3	5

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
QUINTIN Nolwenn	Adjoint technique	1 ^{er} mai 2025
THOMAS David	Adjoint technique	20 juin 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1



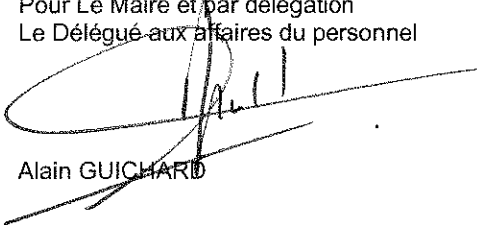
ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à LE POULIGUEN Le 4 août 2025

Pour Le Maire et par délégation
Le Délégué aux affaires du personnel




Alain GUICHARD

Le Maire,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois,

d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de L'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex 1
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr